

# Parking des Sablettes : Contribution de l'ASPONA

## Sur la forme de cette enquête

J'ai consulté l'enquête publique le 20 novembre, lendemain de son ouverture et photographié quelques documents pour mieux en prendre connaissance.

Le 7 décembre, la réunion publique de présentation du projet qui était prévue a été annulée.

Le 14 décembre, je suis venu pour déposer un texte sur le cahier d'enquête et quelle ne fut pas ma surprise de constater que de nouveaux documents avaient été déposés le 30 novembre par M DUFRENNE, directeur général de la CARF à l'origine du projet. M DUFRENNE a, entre autres, ajouté un plan de masse où il est précisé qu'une autre enquête publique sera effectuée pour l'aménagement des surfaces. Etrange, que 10 jours après l'ouverture de l'enquête, alors que des remarques avaient été consignées dans le cahier, on apporte un document annonçant entre autre, l'ouverture d'une enquête complémentaire.

Ne devrait-il pas y avoir prolongation de la durée de l'enquête publique, compte tenu de ces nouveaux éléments d'information? Faut-il attendre le 20 décembre à 16h, date de la clôture de l'enquête, pour avoir tous les documents ? Le pétitionnaire peut-il ajouter des documents au fur et à mesure du déroulement d'une enquête et des avis relevés sur le cahier ? Ces ajouts résultent-ils d'une décision du Commissaire enquêteur ou du Tribunal Administratif?

Est-il légalement possible de soumettre un même projet à deux enquêtes publiques, l'actuelle et celle prévue par M le Directeur de la CARF, et cela n'est-il pas préjudiciable à la cohérence d'ensemble du projet et à sa solidité technique?

De toute façon cette enquête publique est très incomplète. Peu lisibles, les documents produits n'apportent pas grand-chose. Il faut refaire cette enquête plus sérieusement. C'est ce qui ressort également de deux documents des services départementaux.

On pourrait quand même avoir une idée de l'aménagement de surface, un dessin d'architecte de l'entrée du parking à l'emplacement de l'ancien port, de la cabine de sortie piétons devant les rampes de St Michel, de la sortie du parking quai Bonaparte, devant le Palais des Princes, trois lieux emblématiques de Menton. On peut imaginer toutes les horreurs!

Refaire cette enquête publique éviterait un procès en tribunal administratif long et coûteux.

## Impact sur l'environnement

- En 2005 M l'Architecte des bâtiments de France donnait un avis défavorable à la création de ce parking incompatible avec le PSMV, plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Menton approuvé par arrêté ministériel du 30 juin 2003. En 2008 le PSMV était révisé et la construction du Parking devenait possible alors que rien n'avait changé dans l'aspect du secteur sauvegardé.
- L'entrée des voitures semble située dans l'impasse du petit port et non dans le petit square complanté de grenadiers et d'autres espèces comme évoqué il y a quelques temps. Cette partie de la vieille ville, ancien quartier des pêcheurs, est une zone pittoresque, ombragée

l'été et située un peu à l'écart de la route nationale. Les nuisances liées à une circulation accrue dans cette zone en termes de trafic et de risques d'accidents ont-elles été mesurées et un bilan carbone effectué si les quelques grands et vieux platanes qui la bordent sont arrachés?

- L'entrée et la sortie des piétons sont justes dans l'axe des escaliers St Michel. Mais qu'elle allure aura cette sortie en plein milieu du quai Bonaparte ? (voire la coupe BB) Une cabine sur le quai dans le style de celle place Lorédan Larchey au milieu des restaurants du Quai Bonaparte ?
- La sortie des voitures, coupe CC, est devant le square victoria, le platane qui gênait a été coupé il y a quelques années
- Aucune simulation ne figure dans le dossier, il faut donc imaginer les entrées sorties de Carrefour Monaco au pied de la vieille ville. Des parkings ont déjà été construits au pied du vieux Menton sur la baie ouest modifiant profondément la vue du vieux Menton depuis le Cap Martin. Avec ce nouveau projet, la vieille ville serait totalement cernée de parkings: cette fois-ci dans sa partie la plus remarquable lorsque l'on vient d'Italie.

## Coût des places

L'actuel parking actuel des Sablettes est plein quelques mois par an ; en cette période, alors qu'il est gratuit, il est au 2/3 vide. Il en sera sans doute de même pour un parking qui en plus sera payant.

25 000 € pour 28 ans avec 400 € de charges annuelles. Ce n'est pas un parking pour les mentonnais résidents encore dans la vieille ville. Donc ce parking est destiné à des gens de passage ou à des acquéreurs étrangers fortunés. A Nice, les derniers parkings ont été faits en périphérie avec des transports moins polluants pour relier le centre ville. La circulation des véhicules à essence ou diesel risque d'être de plus en plus réglementée dans les centres villes

## Compatibilité avec le sous sol

Il y a déjà eu plusieurs expériences malheureuses avec ce genre de sol dans lequel le parking doit être implanté. Un parking souterrain avait été fait près de la station d'épuration. Il n'a jamais pu être entièrement utilisé, en dessous du niveau de la mer il était constamment inondé. La création du parking, jardins Bioves, a entraîné d'importantes fissures dans l'église anglicane et dans l'hôtel à côté rendant ces deux bâtiments interdits et condamnés. Les carottages jusqu'à -10m montrent des sols très friables où risquent de se reproduire les malheureuses expériences précédentes.

La partie géologique du projet et ses implications sur le bâti du vieux Menton sont à approfondir. Début décembre, alors que l'enquête était en cours, les carottages n'étaient toujours pas finis. Outre les infiltrations, on pourrait avoir ici d'autres dommages et une expertise géologique sérieuse est à effectuer: on est dans du sable puis sur un rocher, sans doute le grès de Menton, dont le percement pourrait-être assez dommageable pour le bâti au dessus.

## Pollutions

Lors des travaux le sable excavé des déblais serait déposé sur les plages de la Baie Ouest. Chaque fois que des matériaux y sont déposés la mer les reprend et ces sédiments vont enlisés des fonds marins déjà bien malades. Une pollution supplémentaire dont le premier étage marin n'a pas besoin. Il manque une étude d'impact.

La pollution de l'air est importante dans les milieux confinés des parkings souterrains. Selon les données disponibles, ceux qui posent le plus de problème (via l'inhalation) sont le monoxyde de carbone (toxique, même pour de courtes expositions), le dioxyde d'azote, le benzène, le formaldéhyde, le benzo(a)pyrène, l'acétaldéhyde, les xylènes, le naphthalène, les particules fines (PM10 et PM2,5), mais au vu des quantités émises et des valeurs toxicologiques de référence, l'acroléine, le 1,3 butadiène et le manganèse sont également jugés préoccupants. ([http://fr.wikipedia.org/wiki/Parking#Polluants\\_attendus\\_dans\\_l.27air\\_des\\_parkings\\_souterrains](http://fr.wikipedia.org/wiki/Parking#Polluants_attendus_dans_l.27air_des_parkings_souterrains)). Où se trouveront les extracteurs d'air ? Près de la plage pleines de baigneurs l'été ? Dans la vieille ville juste au dessus ? Il manque une étude d'impact.

Certains de ces polluants sont plus lourds que l'air et vont se mélanger avec les eaux d'infiltrations (l'étage -3 est considéré comme inondables) pompées sans doute en permanence. Comment seront traitées ces eaux polluées ? Où seront-elles rejetées ? Il manque une étude d'impact.

## **PLU**

Le PLU Plan Local d'Urbanisme devrait remplacer le POS depuis décembre 2000. Toujours en cours d'élaboration à Menton, il manque cruellement. Il permettrait un peu plus de cohérence dans les projets. L'enquête publique est accompagnée d'un document de 160 pages Une analyse de la situation actuelle et une étude d'impact qui ne porte que sur la zone du projet et n'analyse pas les problèmes de circulation, de transit et de stationnement sur l'ensemble de la commune. Actuellement les parkings se développent en périphérie des villes comme à Nice De plus en plus de centres de villes sont interdit aux véhicules polluants.

## **En conclusion**

- Au vu du stationnement actuel (en dehors des 3 mois d'été où il est payant) sur le parking des Sablettes un tel ouvrage ne s'impose pas à cet endroit.
- Sur bien des points le dossier est imprécis et devrait être complété.
- La construction et la mise en service de ce parking entrainera une pollution dans ce quartier
- Il n'y a pas de simulation de l'impact sur l'espace sauvegardé de la vieille ville.

**Pour toutes ces raisons, le transfert de gestion demandé dans l'enquête  
n'est pas, pour le moment justifié**

Pour le Conseil d'Administration de l'ASPONA

Son Président

Jean Delerue

Contribution remise le 20 décembre 2012 à Monsieur Le Commissaire-Enquêteur